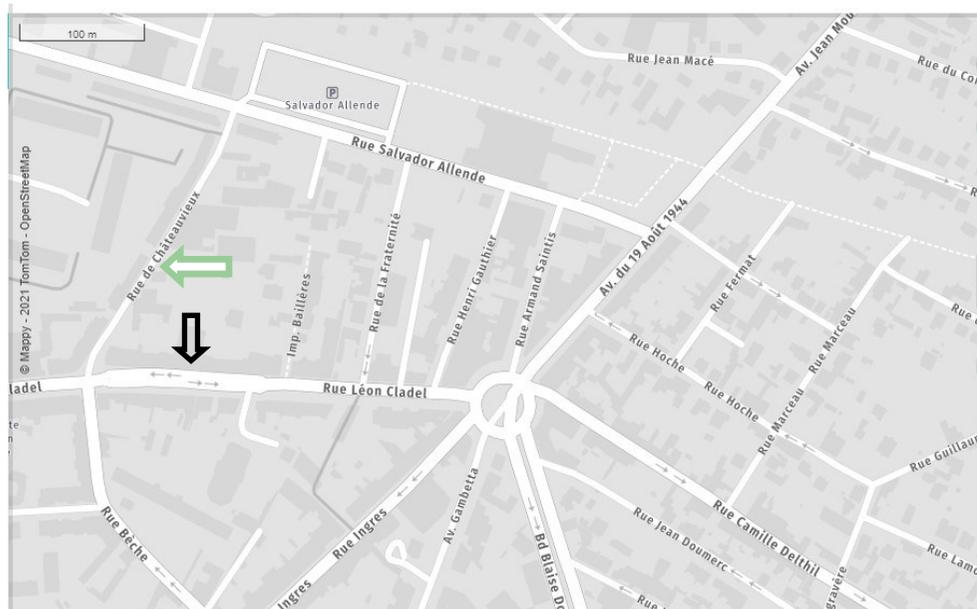


Plan d'accès

Les Salons de Villenouvelle

30 rue Léon Cladel

82000 MONTAUBAN - Tél : 05 63 93 13 00



Entrée Hôtel

Entrée Parking

8 rue du Chateaufieux



Déjeuner compris dans le prix de la journée

Union Nationale des Associations et Services de Soins Infirmiers

Association loi 1901 déclarée à la Préfecture des Hautes-Pyrénées sous le N° 0653005547

Organisme de formation enregistré sous le n° 73 65 00341 65

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Union Nationale
des Associations & Services
de Soins Infirmiers

unassi



Journée Régionale d'information

MONTAUBAN : 15 Février 2022

Une évolution du management en SSIAD?

Journée animée par
Myriam Cazes-Recurt et Julien Kremer



Public concerné :
SSIAD tout statut juridique

- ▶ Tout acteur du maintien à domicile
- ▶ Administrateurs, Directeurs
- ▶ IDEC
- ▶ Personnel en situation de Direction

www.unassi.fr

Une journée pour une évolution du management en SSIAD :

- ⇒ A travers les nouvelles compétences des Aides-Soignantes
- ⇒ Vers une meilleure Qualité de Vie au Travail

Programme :

08h30	Accueil
09h00	Début des travaux avec Myriam Cazes-Recurt
12h00	Déjeuner
14h00	Reprise des travaux avec Julien Kremer
17h00	Fin de la journée

Myriam Cazes-Recurt,

Co-gestionnaire de SSIAD, Intervenante en Analyse de Pratiques Professionnelles et formatrice cadre de santé, formatrice en IFMS

Julien Kremer,

Consultant en organisation, Membre du réseau QVT de l'ANACT, master en management de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise

**Inscriptions avant le 10 Février 2022
(places limitées)**

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner au plus tard à l'Unassi le **10 Février 2022**
Journée régionale de l'Unassi - 15 février 2022 — MONTAUBAN

Les Salons de Villenouvelle, 30 rue Léon Cladel 82000 MONTAUBAN

Nom de la structure :

ADRESSE :

Code postal : Ville :

Tel. : Mail :

Participants :

Nom	Prénom	Fonction

Tarifs :

Les tarifs incluent le déjeuner.

Tarif adhérent : 200 € par participant N° adhérent :

Tarif non-adhérent : 300 € par participant

Prix à régler : Nbr de participants : x € = €

Règlement par :

- Chèque bancaire à l'ordre de L'UNASSI
- Virement bancaire sur compte Unassi :
IBAN FR76 1690 6010 0741 0064 6940 479 - BIC AGRIFRPP869
- Chorus : n° Siret
- Mandat administratif : N° : du

Le :

Signature : ("Bon pour accord")

Bulletin à retourner à l'UNASSI

par courrier : 12, rue des Quatre Vallées - 65230 Castelnau Magnoac
ou par mail : contact@unassi.fr

Conditions d'annulation :

Toute annulation doit être adressée à l'Unassi par écrit au moins 15 jours avant la date de l'événement.

